

Florence DAUNIS – Handicap International

Address to the special session

Presentation of the Disability inclusion charter

Monsieur le Secrétaire Général,

Mr et Mme les ministres,

Mesdames et Messieurs,

Nous avons mené, en vue de ce sommet une consultation globale auprès de personnes handicapées, de leurs représentants et d'organisations humanitaires. Cette consultation a confirmé **l'absolue urgence de changer les pratiques des acteurs humanitaires** afin qu'ils incluent réellement les personnes handicapées dans leurs mécanismes de réponses.

Le processus nous conduisant à la charte que nous présentons ce jour s'est voulu inclusif, transparent, et impliquant une pluralité d'acteurs. C'est un outil puissant, élaboré et adopté par de nombreuses organisations en un temps record et qui s'articule autour de 5 grands principes

UN-

La non-discrimination : pour garantir que personne ne puisse être privé de protection et d'accès à l'aide humanitaire. Nous sommes encore très loin du compte ! Si les projets prennent en compte les besoins des personnes handicapées c'est de manière partielle et sans adapter leurs méthodes.

DEUX-

La consultation et la participation des Personnes handicapées dans les décisions et la planification des programmes humanitaires. Il faut que les personnes soutenues aient leur voix dans les décisions qui les concernent.

TROIS

Le développement de politiques inclusives tant au niveau des acteurs humanitaires qu'au niveau global. A ce jour il n'existe aucun standard reconnu au niveau international. Nous n'avons pas non plus de données comparables d'un pays à l'autre. Une amélioration de la collecte de données en particulier sera de fait un élément crucial vers plus d'inclusion.

QUATRE

La charte met l'accent également sur la nécessité d'atteindre et d'identifier les personnes les plus à risques ; de faire tomber les barrières qui empêchent leurs accès aux services de base et de leur fournir les services spécifiques adéquats

CINQ

La coopération pour renforcer les partenariats, la formation, le partage d'expertise entre tous les acteurs impliqués dans la réponse humanitaire en particulier les organisations représentatives des personnes handicapées.

La pluralité, la diversité, la volonté des acteurs qui ont déjà endossés cette charte font que les engagements que nous prenons aujourd'hui permettront la mise en place d'une aide humanitaire enfin inclusive.

Merci à tous